

**Motion Pierre Zwahlen et consorts pour la poursuite de l'investigation secrète contre les pédophiles**

*Développement*

Dès janvier prochain, une modification de l'article 4 de la loi fédérale sur l'investigation secrète pourrait réduire drastiquement les possibilités de débusquer les pervers et autres pédophiles, qui piègent leurs jeunes victimes sur la toile.

Aujourd'hui, des policiers vaudois, qui se font passer pour une mineure habitant le canton et conversent sur internet, reçoivent en quelques minutes des messages de personnes intéressées par des relations sexuelles interdites. Si les correspondants se trouvent dans le canton, il est souvent possible de les identifier, de perquisitionner leur domicile et de saisir le matériel informatique nécessaire, en vue de remonter des filières criminelles. Ce type d'investigation est remis en cause par la modification législative fédérale, qui alerte les milieux de protection de l'enfance.

Les cantons ont toutefois la faculté de combler le vide créé sur le plan fédéral contre les délits sexuels impliquant des enfants, comme le soulignait récemment la cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement (TSR 22.11.10). Le Conseil fédéral répondait du reste à la conseillère nationale Barbara Schmid Federer, inquiète de l'évolution du droit fédéral en la matière : "... Dans la mesure où il s'agit au contraire de droit policier, la compétence législative appartient en principe aux cantons. La Confédération ne dispose que de compétences fragmentaires dans ce domaine."

Il importe d'introduire sans tarder dans la loi vaudoise la possibilité d'investiguer secrètement, si des soupçons reposant sur des faits déterminés indiquent que des infractions particulièrement graves envers des mineurs pourraient vraisemblablement être commises.

*Souhaite développer et demande le renvoi en commission avec plus de 20 signatures.*

Lausanne, le 8 décembre 2010.

(Signé) Pierre Zwahlen et 31 cosignataires

**M. Pierre Zwahlen :** — Cette motion a pour but de préserver un moyen important de débusquer des pédophiles et autres pervers qui s'attaquent à des mineurs. J'annonce mes intérêts : j'ai des responsabilités auprès de Terre des hommes - aide à l'enfance.

La discussion sur ce sujet est plus vive en Suisse alémanique, et une pétition a été déposée à Zurich. La loi fédérale sur l'investigation secrète est modifiée, et le changement entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier prochain. Or c'est un sujet sur lequel les cantons ont la possibilité de combler le vide créé sur le plan fédéral dans la lutte contre les délits sexuels impliquant des enfants. M<sup>me</sup> la cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement le soulignait elle-même dans un reportage de *Nouvo* sur la Télévision suisse romande. Aujourd'hui, des policiers vaudois se font passer pour une mineure habitant le canton et conversent sur internet — ce qu'on appelle le chat — et reçoivent, en quelques minutes, des messages de personnes

intéressées par des relations sexuelles interdites. La démonstration a été faite par des images particulièrement convaincantes à la télévision. Si notre canton peut combler cette lacune juridique, il est important de le faire au plus vite. C'est dans cet esprit que je dépose cette motion. Je remercie la trentaine de collègues qui l'ont cosignée et qui appartiennent à des travées de toutes couleurs. Je demande son renvoi en commission.

La discussion n'est pas utilisée.

**La motion, cosignée par au moins 20 députés, est renvoyée à l'examen d'une commission.**